

COMMUNE DE MOYE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

Présents : BESSON Guillaume, BOUVIER Serge, GOURY Elodie, POËNCET Luce, VIBERT Martine, MAISON Julien, ROBICHON LIEVOIS Françoise JOB Anthony,

Absents/excusés AIGON Chloé, SICLUSAN Mihaela, BAILLARGEAT Marc, Bernard CHATEL (pouvoir S. Bouvier), Céline Canal (pouvoir Guillaume Besson), PERRISSOUD Jean Laurent
Secrétaire : GOURY Elodie

Validation des PV du 12 Octobre et du 16 Novembre

1) Validation d'un protocole d'accord relatif au temps de travail

Madame Le Maire fait mention de la séance de conseil municipal du mois d'octobre et l'obligation de la collectivité de se mettre en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique. Le protocole relatif au temps de travail a été soumis au comité technique du centre de gestion 74, le 18 novembre. Ce protocole regroupe l'ensemble des règles relatives au temps de travail dans la collectivité. Le comité technique a émis un avis favorable concernant ce protocole.

➤ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le protocole relatif au temps de travail

2) Révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertises et engagement professionnel (RIFSEEP)

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est déterminé par chaque collectivité et prévoit en fonction du cadre d'emploi des échelles de rémunérations. Madame le Maire propose d'augmenter le plafond de la part IFSE à 10 000€ par an pour toutes les catégories d'emploi.

➤ Le conseil municipal valide à l'unanimité la révision du régime indemnitaire

3) Validation d'une proposition d'acquisition foncière pour l'aménagement d'un ensemble de logements et d'un local communal sur le site du « Foug »

Madame Le Maire rappelle qu'au cours de l'année 2021, 5 promoteurs ont été reçu pour échanger sur le projet d'aménagement du site du « Foug ». Le 28 Septembre, le groupe Grands Champs immobilier est venu présenter un avant-projet et une proposition financière aux conseillers municipaux. Le groupe Grand Champs Immobilier propose un aménagement de 30 logements auxquels s'ajoute 6 logements sociaux et un local communal. L'offre tarifaire d'un montant total de 465 000€ se décompose de la manière suivante, de la construction d'un local communal d'une surface en rez-de-chaussée de 123m², à l'étage de 72m² et le versement d'une soulte de 90 000€ destiné à achever les travaux intérieurs du local communal.

➤ Après échanges et débat le conseil municipal valide à l'unanimité la désignation de la société Mérope comme réalisateur de l'opération immobilière et autorise cette société à déposer le permis de construire relatif à la réalisation de cette opération immobilière.

DIVERS

Accord de principe pour le versement d'une subvention 2200€ la classe de mer prévue en avril 2022 pour les élèves de CM1 et CM2

CCAS distribution d'un calendrier auprès des aînés de la commune durant la période de fin d'année

Séance levée à 22h00.

Le Maire de Moye
Martine VIBERT

